

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 JUIN

Le lundi de la Pentecôte, 10 juin, suivant l'usage, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

LA LOI MILITAIRE

En présence des difficultés que cette loi soulevait entre le Sénat et la Chambre et qui rendaient toute solution impossible, le gouvernement s'est décidé à provoquer une entente. M. de Freycinet a eu une entrevue, au Palais-Bourbon, avec la commission de l'armée. Que s'est-il passé ? Quelles transactions ont été proposées par le ministre de la guerre ? Quels mobiles ont été invoqués ? Le secret a été gardé. Toutefois, au début de la séance, M. Mézières a demandé à la Chambre d'autoriser la commission de l'armée à se mettre en rapport avec la commission militaire du Sénat ; pour faire adopter cette proposition, le président de la commission de l'armée a fait observer que toutes les opinions étaient réservées, qu'il s'agissait uniquement, au nom de l'intérêt commun, de l'intérêt « national » de l'armée, de chercher un terrain d'entente, afin que l'on puisse aboutir et en finir avec le jeu de raquette auquel servait cette malheureuse loi du recrutement militaire, que presque tous nos officiers supérieurs condamnent en détail ou en bloc. La proposition adoptée, MM. Tirard et de Freycinet qui assistaient à la discussion prêts à intervenir se sont retirés. Il est fâcheux qu'ils n'aient point fourni, à la tribune, quelques indications sur les transactions projetées. Redouterait-on la lumière ?

Malgré l'opposition de M. Léon Say, le Sénat a voté l'urgence du projet réorganisant les services de l'instruction primaire. M. Chesnelong a présenté un contre-projet qu'il a longuement et éloquemment défendu. L'orateur a terminé par une protestation énergique contre l'oppression des consciences catholiques. Vous respectez les croyances des musulmans, vous subventionnez leurs écoles en Algérie et vous ne subventionnez pas une seule école catholique !

Résultat du voyage

Le correspondant parisien de l'Union de l'Ouest écrit à ce journal :

« Voilà donc M. Carnot revenu de son odyssee électorale. Je viens de rencontrer un de ses compagnons de voyage. D'après les aveux qui m'ont été faits, l'impression a été médiocre. Extérieurement, sans doute, les populations ont fait preuve d'un certain enthousiasme. Mais l'esprit de « badauderie » entre pour beaucoup dans ce lyrisme. On sent qu'au fond les électeurs ne se laissent point subjugués par la voiture à la Daumont du Président. Avez-vous vu, dans les foires, les marchands de vulnéraire suisse entourés d'une multitude ravie ? Les grosses caisses, les ophicléides, les grandebourgs rouges des musiciens, les pan-

neaux flamboyants du véhicule, tout cela enchante les foules rurales. Mais combien de paysans achètent le thériaque ? Pas 1 sur 20. Il ne faut donc pas se laisser duper par les récits ultra-lyriques de l'Agence Havas. Pour mon compte, je me rappelle que, l'année dernière, parmi les communes de la Gironde qui reçurent le mieux M. Carnot, figurait un gros bourg, qui s'était prodigieusement mis en frais. La plupart des maisons étaient pavoisées ; les pompiers étaient gris de joie, les détonations des boîtes se succédaient de 5 minutes en 5 minutes, le menu du diner était, ma foi, exquis. Témoin de cet emballement, les députés républicains considéraient d'un air narquois les journalistes conservateurs égarés dans leurs rangs. Un mois s'écoule. Les électeurs du bourg sont appelés à renouveler les pouvoirs de la municipalité. Qu'arrive-t-il ? La majorité républicaine est bousculée et remplacée par un conseil municipal à peu près complètement conservateur. Le même fait s'est produit dans une vingtaine de communes de la Gironde, que M. Carnot avait visitées.

Comment expliquer ce phénomène ? Rien de plus facile. L'opposition conservatrice n'est pas d'ordinaire une opposition tapageuse ; les électeurs les plus hostiles aux républicains sont des gens bien élevés, les façons des goudjats leur répugnent. Eh bien ! c'est précisément cette urbanité professionnelle qui trompe nos adversaires. Comme les royalistes observent même à l'égard de leurs ennemis les lois de l'hospitalité et du savoir-vivre, les républicains prennent cette courtoisie pour une adhésion politique. Mais il n'en est rien : les votes le font bien voir.

En ce qui concerne particulièrement M. Carnot, les Artésiens et les Flamands ont été blessés de voir le chef de l'Etat passer son dimanche sans rendre publiquement à Dieu les hommages qui lui sont légitimement dus. Un tel respect humain, une telle poltronnerie chez un homme qui, par sa situation, devrait être au-dessus de cette misère, ont offusqué les religieuses populations du Nord.

Il faut ajouter une autre observation. Le préfet du Pas-de-Calais et les fonctionnaires ont trop laissé voir le charlatanisme électoral qui les animait. Ces gens-là ne se gênaient point pour « faire l'article » autour de M. Carnot. Les futurs candidats de Gauche accompagnaient naturellement le chef de l'Etat ; à peine les maires apparaissaient-ils, que le préfet et ses acolytes présentaient les candidats aux paysans. Or, les ruraux ne sont pas, disons le mot, aussi nigards que nos mandarins se l'imaginent, et ces modestes agriculteurs s'apercevaient bien vite qu'on ne les avait fait venir que pour solliciter leurs voix. Naturellement, ils ne laissaient rien voir de leur désenchâtement, mais à peine se trouvaient-ils avec nos amis, qu'ils lardaient d'épigrammes les charlatans de la préfecture. En somme, le voyage de M. Carnot n'a rien changé : les électeurs n'éliront pas un conservateur de moins.

La célébration des noces d'argent a trouvé en Angleterre l'écho le plus sympathique dans l'opinion comme dans la presse. Voici en quels

termes s'exprime, par exemple, le Standard au sujet de cette touchante cérémonie :

« Le service religieux qui a consacré cet anniversaire a eu lieu dans la même église de Kingston où, il y a vingt-cinq ans, le couple princier a été uni. Il n'est pas nécessaire que l'on soit à la recherche de curieuses coïncidences pour être frappé de ce hasard qui met en rapport cette ancienne résidence de souverains anglais avec les événements de famille du chef de la Maison de Bourbon. S'il n'était pas avant tout un patriote français, nous serions tentés de réclamer le Comte de Paris comme un des nôtres. Les années qu'il a passées au milieu de nous lui ont valu à lui et à son illustre lignée une place à côté de notre famille royale dans l'estime populaire. S'il lui est donné de monter sur le trône de ses ancêtres, il se trouvera, par son caractère et par les dons de la fortune, tout préparé à régner. Moins inflexible que le comte de Chambord, il s'est comporté avec la même dignité royale au milieu des vicissitudes politiques. Les partisans aussi bien que les ennemis de la royauté, en France, s'accordent à reconnaître que l'héritage des traditions monarchiques est échu à leur plus digne représentant. Nous autres Anglais, sans vouloir nous immiscer dans les querelles intestines des Français, nous pouvons exprimer la satisfaction que nous éprouverions d'avoir comme ami le Comte de Paris s'il remontait sur le trône de ses ancêtres. »

Dans un autre article du même journal, nous relevons le passage suivant :

« A côté de lui (du Comte de Paris), nous avons pu admirer à la cérémonie, au milieu de toutes les notabilités des noblesses de France et d'Angleterre, la grande et noble figure du duc de Chartres, le Robert le Fort de la guerre franco-allemande. Le vêtement moderne n'avait pu faire tort à son attitude martiale. »

Si nous reproduisons ces appréciations du journal anglais, c'est pour bien montrer de quel respect et de quelles sympathies sont entourés nos princes au-delà du détroit.

NOUVELLES DIVERSIONS

Un nouveau déchirement vient de se produire dans le parti républicain. On vient, en effet, de constituer un « comité révisionniste républicain ». Ce comité, dit une note communiquée à divers journaux, a pour but de « grouper tous les républicains décidés à poursuivre, en dehors de toute compromission et de toute équivoque, une révision démocratique, décentralisatrice et libérale de la Constitution de 1875 par une assemblée constituante spécialement élue à cet effet. »

Le programme est encore un peu vague, mais nous voulons bien ne pas insister sur ce détail. En apparence, il y a un commencement de dislocation du parti boulangiste, mais c'est bien plus réellement une dislocation du parti républicain. Parmi les membres du nouveau comité, on trouve en effet les noms de MM. Lockroy, Lanessan, Millerand, E. Mayer et Edouard Portalis qui appartiennent bien au

parti républicain et qui peuvent rallier plus d'un de leurs collègues du parti. C'est donc en fait une nouvelle école républicaine, c'est-à-dire un élément de plus de division et d'émiettement du parti.

La conclusion d'une convention militaire italo-allemande semble aujourd'hui un fait incontestable.

Voici quelles en seraient les bases :

L'armée italienne confondue avec l'armée allemande serait sous les ordres directs de l'état-major allemand qui fournirait jusqu'aux cartes nécessaires.

La flotte des deux puissances serait sous les ordres de l'amirauté italienne.

En récompense de son concours, le traité assure à l'Italie la Corse, Nice, la Savoie, le Trentin et Tunis.

La Tripolitaine et l'Algérie seraient également occupées et partagées.

Ce n'est pas plus difficile !

Seulement, les contractants oublient que la France n'a pas encore dit son dernier mot.

L'ACCAPAREMENT DU SUCRE

On lit dans le National :

« Les ménagères, dont la plupart avaient déjà tant de peine à équilibrer leur modeste budget, prévoyaient certainement que les épiciers, fruitiers, crémiers, bouchers et charcutiers allaient profiter de l'Exposition pour augmenter le prix de leurs marchandises ; mais elles ne pouvaient s'attendre à ce que certaines denrées, dont la production est illimitée, subiraient une hausse qu'on ne peut songer à expliquer par l'accroissement de la consommation. Elles n'en ont pas moins vu, avec terreur, le prix du sucre s'élever presque subitement de trente centimes par kilo.

Inutile, bien entendu, de faire remarquer que le sucre est une denrée de première nécessité, qu'il entre pour une part considérable dans l'alimentation des femmes, des enfants et des malades, et que nous-mêmes, hommes, nous en consommons, sous diverses formes, des quantités très appréciables.

La production du sucre s'est-elle donc ralentie ? En aucune façon, et, aux plaintes qui les assaillent, les épiciers ne peuvent faire qu'une réponse : à savoir que les grands raffineurs, qui, à quelques-uns, sont maîtres du marché, ont tout à coup, et sans raison plausible, surélevé les cours.

Les ménagères, qui ne sont pas au courant des subtilités et des manœuvres de la spéculation, ne se trouvent pas satisfaites de l'explication, et cependant celle-ci est parfaitement exacte.

Ce qui s'est passé pour le cuivre se passe actuellement pour le sucre. Les raffineurs se sont entendus, et un vaste accaparement a été organisé ; il s'agit pour ces messieurs — que nous ne voulons pas nommer aujourd'hui, mais sur le cas desquels nous reviendrons avec toute l'attention et toute la vigueur qu'il comporte — d'encaisser, d'ici au mois d'octobre, une trentaine de millions, qui seront pris dans la poche du public, et, particulièrement, de la

partie la moins aisée, donc la plus intéressante.

» L'impunité dont quelques-uns paraissent jouir semble avoir enhardi les accapareurs du sucre ; mais la manœuvre est tellement effrontée et atteint si directement tout le monde, qu'il faudra bien cette fois, si les affameurs ne renoncent pas à leur projet, que le ministre de la justice fasse appel à l'art. 419 du Code pénal.

» L'accaparement est flagrant, et nous pourrions montrer dès aujourd'hui, par des chiffres indiscutables, ce qu'il a de scandaleux ; mais nous espérons qu'un avertissement suffira et que les raffineurs se le tiendront pour dit.

» S'il en était autrement et si ces audacieux spéculateurs prétendaient mener leur coupable entreprise jusqu'au bout, nous saurions leur prouver que le règne des accapareurs est fini — et bien fini. — Robert Charlie.

#### L'EX-SACRISTAIN DE FONTET

Le curé de Fontet (Gironde) avait mal choisi son sacristain. Un soir, cet homme, qui est aussi débitant de boissons, donna dans son cabaret une petite fête où, devant tous les bons républicains de la commune, il parodia la confession. Après ce scandale, le curé le révoqua.

Ce n'était pas seulement pour lui un droit, mais une obligation. Cependant les frères et amis s'insurgèrent contre la mesure si légitime prise par le curé. Pour punir celui-ci, le conseil municipal décida d'abord la laïcisation immédiate de l'école tenue par les Sœurs ; puis, comme cette façon de faire payer par les petites filles de la commune la révocation d'un sacristain indigne n'était pas encore suffisante à leurs yeux, ils firent mieux : ils nommèrent le sacristain sonneur civil de cloches pour le 14 juillet, avec cent francs d'appointements, et, pour se procurer les cent francs, ils eurent recours à un virement. Une somme égale était inscrite au budget pour couvrir les frais annuels d'une seconde messe le dimanche ; ils prirent cette somme pour la donner à l'ex-sacristain.

Vous croyez peut-être que le préfet de la Gironde refusa d'approuver ces mesures. Point du tout : tandis que M. Carnot, président de la République, affirmait dans le Pas-de-Calais le respect de son gouvernement pour la religion, le représentant de ce même gouvernement et de ce même M. Carnot à Bordeaux approuvait les décisions que nous venons de faire connaître. C'est ainsi que nos gouvernants conforment leurs actes à leurs paroles.

#### LES EMPLOYÉS DES POSTES

Les employés des postes et télégraphes de Paris et de la province ont adressé à M. Ti-

lard une pétition, revêtue de nombreuses signatures et demandant une augmentation de traitement.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### UNE HEUREUSE INNOVATION

Les administrations des différents réseaux de chemins de fer existant en France, se mettent depuis longtemps déjà l'esprit à la torture pour trouver des combinaisons et opérer des réformes capables de donner satisfaction au public. Les lecteurs de l'Écho Saumurois nous sauront gré de leur parler des dernières innovations qui viennent d'être introduites dans la circulation sur nos principales voies ferrées. Ces renseignements sont d'actualité au moment de l'Exposition universelle et au commencement de la saison des bains.

Pour faciliter les déplacements du public, les Compagnies de chemins de fer ont établi divers types de billets de circulation, les uns à itinéraire soit fixe, soit facultatif, propres à chaque réseau, ou combinés à plusieurs, et dont la délivrance n'a lieu généralement que pendant des périodes déterminées ; les autres sont représentés par les cartes d'abonnement propre à un seul réseau, ou en combinaison avec deux réseaux.

De plus, la Compagnie d'Orléans, entrant dans une voie nouvelle, avait mis en application un tarif de cartes d'abonnement des trois classes, pour six mois ou un an, permettant d'obtenir pour tout parcours sur le réseau des billets à demi tarif de la classe pour laquelle l'abonnement était souscrit, et ce moyennant le versement préalable d'une somme variable suivant la classe et la durée de l'abonnement.

Cette dernière innovation était le germe d'une importante réforme, car toutes les grandes Compagnies viennent de se mettre d'accord pour soumettre à l'Administration supérieure un nouveau tarif basé sur les mêmes principes et applicable aux parcours à effectuer sur l'ensemble de tous les réseaux.

Il est à remarquer que cette heureuse combinaison est applicable à des périodes de trois mois, de six mois ou d'un an, et qu'en outre l'abonnement peut être souscrit ou pour les trois classes, ou pour la 3<sup>e</sup> ou la 2<sup>e</sup>, ou pour la 3<sup>e</sup> classe seule.

Ce n'est pas tout, les Chemins de fer de l'Etat, les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de l'Est, de Lyon et du Midi, viennent aussi de se mettre d'accord pour établir un tarif commun qui permet aux voyageurs d'établir des itinéraires facultatifs à prix réduit, à durée de séjour proportionnelle à la longueur parcourue, et pouvant emprunter une partie quelconque de tout le réseau fran-

çais. Bien plus, sur ces billets individuels, déjà réduits de 20 à 60 0/0 par rapport au tarif général, les Compagnies accordent une nouvelle réduction qui peut s'élever à 25 0/0 pour les billets collectifs délivrés aux membres d'une même famille, voyageant ensemble.

Ces nouveaux tarifs, qui représentent un progrès réel, seront mis en vigueur dès qu'ils auront été homologués par l'Administration supérieure.

On lit dans le Figaro :

« A propos des fêtes projetées dans Paris, une de nos lectrices nous communique une excellente idée que nous nous empressons de soumettre au ministre de la guerre.

« Toutes les Parisiennes adorent l'uniforme militaire, surtout brillamment porté par les cavaliers d'élite. On nous a privées cette année du beau carrousel qui, il y a un an, avait avec tant de succès clôturé le concours hippique. Pourquoi, à l'occasion de l'Exposition, n'organiserait-on pas, dans un but charitable, facile, hélas ! à trouver, une de ces fêtes que nous serions heureuses de voir avec nos amis venus de la province et de l'étranger ? »

D'après les bruits qui courent à Saumur et les répétitions de carrousel que préparent les élèves de l'École de cavalerie, nous croyons que les belles Parisiennes ne doivent perdre tout espoir.

On dit, en effet — mais ce n'est encore qu'un on-dit, rien d'officiel n'est parvenu, — que l'École se rendrait à Paris vers le 15 juillet, et qu'il y aurait quatre jours de fêtes hippiques.

Mais que les Parisiennes se consolent : si, à Paris elles ne voient pas les écuyers de Saumur, ce que nous regretterions pour elles, il leur reste du moins une ressource : elles sont assurées qu'il y aura un carrousel à Saumur dans la première quinzaine d'août, et nous sommes tout disposés à les recevoir dans nos murs, et à leur faire le meilleur, le plus chaleureux, le plus aimable accueil.

Du reste, à Paris, malgré tous les frais qu'entraînent ces fêtes hippiques, il ne peut y avoir un carrousel militaire aussi attrayant et aussi avantageusement encadré qu'au milieu du berceau de l'équitation.

#### LE GRAND CONCOURS MUSICAL

On sait qu'un grand concours d'orphéons et de musiques aura lieu à Paris.

Les renseignements permettent d'annoncer que la fête dépassera en éclat ce qu'on pensait tout d'abord. On ne compte pas sur moins de 25,000 exécutants.

A l'heure qu'il est, 576 sociétés musicales sont inscrites.

Cette manifestation artistique est toujours fixée aux 7 et 8 juillet prochain.

La Musique municipale de Saumur se prépare sérieusement à ce concours ; tous les membres suivent assidûment les répétitions ; et nul doute qu'en 1889, comme précédemment, à Paris et ailleurs, les Saumurois ne sachent soutenir leur réputation.

#### TRAIN EN DÉTRESSE

Hier soir, le train de Paris qui arrive à 4 heures à Saumur est resté en détresse à la Chapelle-sur-Loire par suite de la rupture d'un tuyau de la machine.

M. le sous-chef de la gare de Saumur est immédiatement parti avec une machine de secours.

#### FÊTES ET ASSEMBLÉES

Demain dimanche 9 juin, pour la première fois, fête foraine du quartier de Notre-Dame, à Saumur, depuis la place du Bellay jusqu'à la place Notre-Dame. Mât de cocagne et jeux divers. Le soir, à 8 heures 1/2, retraite aux flambeaux.

Demain dimanche, également, assemblées à Distré et à Montreuil-Bellay.

Lundi de Pentecôte, 10 juin : aux Rosiers et à Vernantes.

#### Comice agricole des Rosiers

Lundi 10 juin

#### SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR

Départ de Saumur : 9 heures du matin ; 4 heures ; 3 heures.

Départ des Rosiers : 4 heures ; 6 heures ; 9 heures.

Prix des places : 1 fr.

Embarquement cale Saint-Nicolas.

#### SYNDICAT AGRICOLE D'ANJOU

Dans une de ses dernières séances, le bureau du Syndicat agricole d'Anjou a prononcé l'admission de 98 membres nouveaux, ce qui porte le nombre des adhérents à 1,514.

De nombreuses demandes d'admission seront examinées par le bureau, à la prochaine réunion.

#### ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE L'ANJOU, DU MAINE ET DE LA TOURAINE

Hier matin, à 9 heures, dans l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur, à Angers, se sont réunis, pour inaugurer leurs travaux, les adhérents de l'Assemblée provinciale d'Anjou, du Maine et de la Touraine, convoquée par l'initiative du comité angevin des Cercles d'ouvriers. Une messe basse a été dite en présence d'une foule considérable. M<sup>re</sup> Freppel, qui présidait, dans le chœur, à cette manifestation religieuse, a pris la parole et prononcé un élo-

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE IX. — (Suite)

Un soir — Rita avait alors deux ans — M<sup>re</sup> Broze, qui jamais n'avait interrompu sa vie mondaine, assistait à un concert donné dans la salle Erard. Elle était partie vêtue de satin mauve, escortée par sa mère. Broze était resté au travail, voulant achever une symphonie. Il avait repris goût à la composition, et dès qu'il pouvait échapper à la vie mouvementée que lui imposait sa femme, il pensait, il travaillait, heureux de fuir ce gaspillage de temps et de paroles qui se fait dans les salons. Oh ! ces salons ! Que de fois ils lui avaient imposé ce supplice : perdre une inspiration musicale, un de ces airs qu'on chante un instant, qu'on n'a pas le temps d'écrire, et qui vous échappent à jamais. Certains jours, cependant, la mélodie refusait de faire silence ; elle chantait, elle faisait tumulte dans le cerveau du compositeur ; elle répétait sans cesse : « Note, note, écoute

ma dictée. Ne m'étouffe pas, donne-moi la vie ! » Alors, ces jours-là, pour répondre à l'inspiration chérie, Broze oubliait ses amis, les convenances sociales, tout, jusqu'à Charmette ! Il cessait d'exister ; il n'était plus que la corde d'un instrument sur laquelle un souffle passait. Il fallait écrire, il fallait chanter.

Le soir du concert, donné salle Erard, le maestro ressentait donc dans toute sa force la fièvre de l'inspiration. Il s'était enfermé dans le somptueux cabinet que lui avait fait meubler sa femme, et le buste penché sur un bureau de vieux chêne, les pieds appuyés sur une épaisse moquette, l'œil brillant et la pommette rouge, il noircissait de nombreuses portées, lorsque, soudain, il tressaillit et releva la tête.

Malgré sa défense expresse, la porte de son cabinet venait de s'ouvrir, et Hoteline, la Frisonne, répétait d'une voix étranglée par l'épouvante :

— Oh ! venez, venez, monsieur ; la petite est bien mal, bien mal !

D'un seul bond, David se leva. Au plus vite, il abandonna la page commencée, l'inspiration s'arrêta devant ses alarmes paternelles. A la minute suivante, il se penchait sur le berceau. Rita était violente, l'œil plein d'angoisse, et

dans sa gorge on entendait un sifflement horrible.

— Vite, vite, un médecin, cria David éperdu.

Et, mettant en branle toutes les sonnettes de l'hôtel, il interrompit à l'office une petite fête offerte par le cordon bleu.

La femme de chambre apparut.

— Faites atteler, ordonna Broze ; il nous faut un médecin... Vite... vite... A l'instant même.

Mais le landau venait de conduire ces dames à la salle Erard ; il n'était pas de retour.

— Qu'on prenne le coupé, fit nerveusement Broze.

Le coupé était au service de M. Van Ritten ; depuis une heure le père de madame était parti pour le cercle.

— Alors qu'on loue une voiture, mais, pour Dieu, pressez-vous ! Le médecin !... Puis allez prévenir Madame.

L'enfant râlait toujours, et, dans son angoisse, Rita tendait les bras à son père. C'était comme un appel désespéré, comme une muette supplication, où elle semblait dire :

— Je veux vivre, rends-moi la vie.

Broze l'enveloppa de couvertures, la prit

sur ses genoux, et, sans souci de la contagion, il appuya, contre sa joue, le petit visage violet. Il essayait de calmer Rita. Devant les atroces souffrances de sa fille, de grosses larmes emplissaient ses yeux.

La Frisonne s'agitait autour de lui, préparant des tisanes ; mais Rita ne voulait rien prendre, et se raidissait dans son agonie.

— Depuis quelle heure est-elle malade, Hoteline ? interrogea Broze.

— Il y a deux jours qu'elle est souffrante, monsieur, sa petite gorge était toute blanche, sa voix toute changée, elle refusait son lait ; sa main était chaude, elle toussait. Je l'ai bien dit à Madame, mais Madame m'a répondu que je m'inquiétais sans raison, que ce n'était qu'une crise de dentition. Madame avait envie d'aller à ce concert. Sa robe est si jolie !

David demeura silencieux. Le discours de la nourrice l'irritait, comme ces raisonnements auxquels on ne trouve rien à répondre, mais contre lesquels proteste le sentiment.

L'enfant se raidissait de plus en plus. D'une seconde à l'autre elle pouvait mourir ; les minutes semblaient un siècle au pauvre père. S'il avait eu sa femme pour lui dire : « Courage ! courage ! »

quent discours, que son étendue ne nous permet pas de reproduire.

A 2 heures 1/2, dans la grande salle de l'établissement Chauveau, ornée d'écussons aux armes du Pape, de l'Evêque, de la province d'Anjou et des autres provinces de la région, a eu lieu la première séance pour la formation du bureau et la répartition des travaux des commissions.

Une centaine de personnes formaient l'auditoire.

M. H. de la Salmonnière et M<sup>r</sup> Chesneau président cette réunion préparatoire.

Il est donné lecture, ensuite, d'une liste de personnages, que le comité d'organisation invite à prendre place autour du bureau, sur l'estrade d'honneur. Le dernier nom est celui de M. Urbain Guérin, qui doit se faire entendre à la séance générale de clôture.

M. André Joubert et M. le comte H. de la Bouillie s'excusent par lettres de ne pouvoir, malgré leur désir, prendre part aux travaux de l'Assemblée. M. de la Salmonnière présente les mêmes excuses, avec ses regrets, au nom de M. le comte Joseph de la Bouillie, si douloureusement frappé par la mort récente de son fils.

M. le président invite ensuite l'assemblée à se former en commissions, qui se réuniront séparément, savoir : 1<sup>re</sup> chambre, Religion, président M<sup>r</sup> Chesneau ; 2<sup>e</sup> chambre, Enseignement, président M. Gavouyère ; 3<sup>e</sup> chambre, Administration et Pouvoirs publics, président M. Couscher de Champfleury.

M. de la Salmonnière prend la parole pour proposer la formation du bureau définitif. Sur sa demande, M<sup>r</sup> Freppel est proclamé président d'honneur ; la présidence effective est attribuée à M. le général marquis d'Andigné, sénateur, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir assister aux travaux de l'Assemblée, à cause des préoccupations que lui donnent encore la convalescence récente de M<sup>r</sup> d'Andigné et ses devoirs de sénateur. En conséquence, M. de la Salmonnière propose et l'assemblée accepte que les réunions générales soient présidées par chaque président des Commissions, à son tour, suivant que les travaux de chaque Commission seront rapportés en séance plénière.

Sont ensuite désignés comme vice-présidents :

Le vicomte Ernest de Ruillé, dernier descendant direct du député d'Anjou, aux États-Généraux de 1789 ; le vicomte de Rougé, pour la province d'Anjou ; M. Georges Martin, pour la province de Touraine ; M. E. de Monti de Rezé, pour la province du Maine.

Sont nommés secrétaires : M. de Villebois, MM. vicomte de Rougé, père et fils.

Enfin, il est recommandé aux diverses commissions de préparer avec sollicitude la liste des délégués qui seront désignés soit pour aller porter à l'Assemblée générale, à Paris, les

vœux de l'Assemblée provinciale, soit pour constituer dans la région un groupe permanent d'études et de réformes.

Avant que la séance soit levée, M. de la Guillonnière propose de déférer à M. de la Salmonnière le titre de vice-président et les fonctions effectives de président. Des applaudissements unanimes ratifient cette proposition, et l'Assemblée se retire pour se former en commissions spéciales.

Il est 3 heures.

**CHOLET. — Grande fête militaire. — Anniversaire de la bataille de Friedland (1807).** — Le 14 juin prochain, le 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ex-2<sup>e</sup> léger), en garnison à Cholet, célébrera l'anniversaire de la bataille de Friedland, inscrite sur son drapeau, et où ce beau et brave régiment se couvrit de gloire.

Le colonel Tanchot, qui commande actuellement le régiment, a voulu faire les choses dignement et donner à cette fête militaire le plus grand éclat possible : il a adressé parmi le public choletais un grand nombre d'invitations pour lui permettre d'assister à la partie de cette fête qui sera donnée dans l'après-midi à la caserne Tharreau.

**LE MANS. — Suicide d'un sergent-major.** — Un triste événement s'est produit cette semaine à la caserne de Négrier.

Un sergent-major de la 4<sup>e</sup> section des secrétaires d'état-major, le sieur Lebœuf (Pierre), s'est suicidé en se tirant dans le cœur un coup de son revolver d'ordonnance. Il s'était, au préalable, couché sur son lit. La balle, après lui avoir traversé toute la poitrine, est allée se loger dans le matelas, où elle a été retrouvée.

C'est vers cinq heures du soir, mercredi, que le corps de Lebœuf a été trouvé. On a immédiatement appelé le médecin-major, qui a déclaré que la mort semblait remonter à la nuit précédente. Il faut dire, cependant, que la détonation de l'arme n'a été entendue par personne.

Lebœuf se livrait ordinairement à l'absinthe, et cette passion avait agi sur son caractère. Il semblait toujours sombre et préoccupé. Déjà, il y a six mois, il avait tenté de se suicider et en avait été empêché par un de ses camarades.

On présume donc qu'il s'est donné la mort dans un accès de délire alcoolique. Du reste, ses hommes ne vivant pas à l'ordinaire, il n'avait en main qu'un fonds de roulement absolument insignifiant.

Lebœuf était âgé de 27 ans seulement. Avant d'entrer à la 4<sup>e</sup> section, il avait été maréchal des logis dans le train des équipages militaires.

#### PÈRE ET FILS

La cour d'assises de la Sarthe a condamné mardi à cinq ans de réclusion le sieur Durfort,

âgé de soixante et un ans, qui, le 17 février dernier, tira deux coups de revolver sur son fils dans l'étude de M<sup>r</sup> Charpentier, notaire à Connerré, chez qui toute la famille était réunie, un autre coup sur le notaire et un quatrième sur le crieur public.

Durfort en voulait à son fils parce qu'il prétendait qu'il avait été avantagé par le testament de sa grand-mère à son préjudice, et il reprochait au notaire d'avoir rédigé le testament et au crieur d'avoir signé comme témoin. Le fils seul avait été légèrement blessé.

#### SINGULIER VOYAGEUR

Dimanche dernier, un marin qui avait pris l'express à Brest, comptant qu'il pourrait s'arrêter à Pleyber-Christ, avait écrit à l'un de ses parents, qui doivent habiter le canton d'Huelgoat, pour lui dire de venir le prendre à l'arrivée du train de Pleyber-Christ. Les parents de ce marin sont bien venus l'attendre à la gare, mais quel n'a pas été leur désappointement en voyant passer le train sans s'arrêter. Le marin, qui se tenait à la portière, prêt à descendre, fut fort décontenancé en constatant que le train filait toujours. Il prit une telle peur, croyant sans doute que le train ne devait plus s'arrêter, qu'il ouvrit la portière, s'élança hors du wagon.

Par un heureux hasard, il en a été quitte pour un bain, car il a roulé dans un des fossés de la voie qui était plein d'eau. Les personnes qui ont été témoins de ce fait ont bien ri en voyant ce marin courir à travers champs, couvert de boue.

**La pêche du maquereau.** — On écrit du Croisic :

« La pêche des maquereaux est tellement abondante sur notre côte qu'on les vendait, vendredi, à raison de 8 fr. le cent. Le poisson s'est même livré à 2 fr. le cent.

» A Douarnenez, les pêcheurs les abandonnent à 0 fr. 30 la douzaine. »

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juin 1889.

Même pénurie d'affaires que la veille et même stagnation des cours. Le 3 0/0 finit à 86.60 ; le 4 1/2 0/0, un peu plus lourd, réagit à 104.60.

L'atonie du marché des rentes se reflète sur celui de nos sociétés de crédit qui restent également sans mouvement. On échange le Crédit Foncier de 4.336 à 4.338.75. Au comptant, ses obligations donnent lieu à quelques affaires.

La Société Générale s'immobilise momentanément à 460. C'est un titre à surveiller.

L'action de la Banque d'Escompte varie entre 530 et 532.50.

Sur la Banque de Paris et des Pays-Bas, on constate quelques achats assez importants à 760.

Les Dépôts et Comptes courants sont fermes à 597.50.

Le Panama est plus calme à 56.

ten-lu où entrant la lame, et puis la fente béante, et puis le sang qui lui jaillit au visage, un sang vermeil, mais dangereux, empoisonné. Le docteur, de ses doigts exercés, écartait les veines ; dans l'ouverture il plaçait un tube d'argent ; il insuffla de l'air...

Imaginez une lampe qui s'éteint et dans laquelle on verse de l'huile. Sur le matelas, on avait posé l'enfant raidie, violette, agonisante, l'œil vitré, avec l'écume aux lèvres ; et, sous l'influence de l'air, les teintes violettes faisaient place à la pâleur, les lèvres décolorées reprenaient une nuance rosée, l'œil morne retrouvait la vie et semblait reconnaître son père.

— Embrassez-la, dit le docteur... Elle est sauvée.

Mais David n'eut pas la force de donner ce baiser. Ses mains avaient lâché sa fille, et la tête appuyée sur le matelas, il pleurait à sanglots.

— Je connais cela, reprit le médecin : on commande à ses nerfs, en voyant opérer son enfant ; puis, le danger passé, les nerfs prennent leur revanche. Ayez bon espoir, monsieur.

En parlant, il aidait Hoteline à coucher Rita dans l'élégante balancelle au pied d'or, où le voyage à travers la vie allait sans doute conti-

L'obligation des chemins Economiques profite d'un certain nombre de demandes pour s'élever à 378.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES.** — Le *Progrès financier*, un des plus anciens organes de la presse financière, est aussi un des plus complets recueils de tous les renseignements aujourd'hui indispensables à la petite épargne. Il est servi gratuitement, pendant deux mois, à titre d'essai, à toute personne qui en fait la demande à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris.

La circulaire que MM. Blondel et Garnier envoient gratuitement sur demande adressée rue Ménars, à Paris, traite dans son numéro du 5 juin des questions suivantes : La réaction, les pronostics et les tendances. — Fonds étrangers, les emprunts Russes. — Le Crédit mobilier, etc.

#### Nouvelles à la main.

Un ménage de braves provinciaux se promène à l'exposition, examinant toutes choses et feuilletant le Catalogue.

Arrivé au pied de la gigantesque tour, le mari dit tout bas, et un peu timidement, à sa femme :

— Je crois que c'est la tour Eiffel.

Le jeune Gontran prend sa première leçon d'équitation : le propriétaire du manège, un vieux chevronné à larges bottes à l'écurière, lui donne les conseils d'usage...

— Mon ami... au bout de vingt leçons... dit-il, je vous donnerai mon secret... je ne suis jamais tombé de ma vie...

— Voici le montant des vingt leçons... donnez-le moi tout de suite...

— Mon ami... je ne suis jamais monté !

Le colonel, qui visite l'infirmerie, dit à un malade :

— Qu'est-ce que vous avez ?

— Je viens d'être purgé.

— Qu'est-ce qu'on vous a ordonné ?

— De l'eau de Pullna ou de l'huile de ricin.

— Et qu'est-ce que vous avez pris ?

— De l'eau de Pullna.

— Et pourquoi n'avez-vous pas pris de l'huile de ricin... puisque vous aviez le choix ?

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;  
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;  
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;  
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Hoteline, impuissante, se tenait agenouillée devant sa chère mignonne aux cheveux blonds, et pleurait à sanglots.

— Elle est perdue... elle est perdue, balbutiait-elle, c'est le croup : c'est le croup qui siffle dans sa petite gorge. Quel malheur ! mon Dieu ! Oh ! mon petit ange, mon petit ange, reste avec nous... regarde ta nourrice !

Mais, dans les courtes trêves que lui laissait le croup, ce cruel bourreau qui l'étouffait sans pitié, Rita n'avait plus qu'un regard terne, à demi voilé.

On entendit un mouvement dans l'escalier.

— C'est elle, pensa David. Je savais bien qu'elle accourrait au premier appel. Ma pauvre Charmette, quelle douleur tu vas éprouver en voyant notre fille !

Ce n'était pas Charmette, mais le médecin.

Quelques courtes paroles furent échangées avec Broze, puis le docteur s'approcha de l'enfant. Adroitement, il ouvrit la petite chemise de batiste, et l'oreille sur la poitrine, il écouta les râlements.

— Il nous reste une chance unique, dit enfin l'habile praticien : opérer ! cher monsieur, prenez courage, vous êtes seule avec votre fille, elle n'a donc plus de mère ? Pauvre petite !

Une rougeur brûlante couvrit les joues du jeune père, il ne répondit rien. Pour un empire, il n'eût pas voulu avouer que sa femme, en robe de satin mauve, assistait à un concert.

— Préparez tout ce qui est nécessaire, dit le médecin à la Frisonne.

Lui-même l'aida à fixer avec des cordes un matelas sur une table, et Rita y fut étendue, douce et sans défense, ainsi qu'un agneau qu'on veut égorger.

On alluma des lampes ; elles furent placées aux deux côtés de l'enfant, pour que leur lumière, très vive, mit en relief chacune des veines, chacun des nerfs de la petite gorge si blanche.

— Tenez bien la tête, dit encore le docteur à la Frisonne.

Mais Hoteline était plus blême qu'une morte, et sa main tremblait si fort qu'elle eût rendu l'opération impossible.

David se raidit dans son angoisse, et, saisissant à deux mains la petite tête blonde, la petite tête adorée, il dit :

— Moi, je ne tremblerai pas.

Horriblement pâle, les yeux dilatés, il regardait tous les détails de l'opération : le médecin, qui s'approchait avec le scalpel, le cou

nuer ; et, plaçant une cravate légère devant le tube d'argent, qui blessait toujours la petite gorge si délicate :

— Allons, dit-il, l'opération a réussi au delà de mes espérances : veillez bien cette fillette ; passez la nuit près d'elle ; qu'elle n'ait pas froid surtout ; que pas un courant d'air ne traverse cette chambre... Je reviens demain.

Il prit son pardessus, et l'homme de cœur, celui que nous appelons dès que la souffrance vient à nous, le médecin s'en alla dans une autre famille, lutter contre la maladie, éloigner la mort, grâce à sa science, grâce à son dévouement.

En cet instant, un bruit de sonnette, tirée nerveusement, mit la maison en émoi.

(A suivre)

On demandait à un peintre qui possède talent et franchise :

— Lequel aimeriez-vous mieux qu'on vous dit que vous êtes le plus grand peintre de notre époque, sans le penser, ou qu'on le pensât sans vous le dire ?

— J'aimerais mieux qu'on me le dit, sans le penser ; parce que, moi, je le pense, et pour les personnes qui ne le penseraient pas !

Études de M<sup>rs</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE,  
Et de M<sup>rs</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE

Aux enchères publiques,  
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR  
En quinze Lots  
**D'UNE MAISON**  
ET DE DIVERS

**Morceaux de Terre et Vigne**  
Le tout situé communes de Courchamps et de Cizay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),  
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Jean LÉGER, cultivateur, époux de Louise BEUGNON, décédé en son domicile, à Courchamps, le 25 avril 1889.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 30 JUIN 1889, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le premier juin mil huitcent quatre-vingt-neuf, enregistré, ordonnant la vente des immeubles ci-après désignés ;  
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. Louis Léger, maître d'hôtel, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ;

2<sup>o</sup> M. Charles Vincelot, propriétaire, demeurant à Cizay (Maine-et-Loire), les deux sus-nommés agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs deux filles mineures, Aimée Léger et Marie Vincelot.

Ayant pour avoué M<sup>rs</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, il sera procédé, le dimanche trente juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques, en quinze lots, des immeubles dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

#### I. — Commune de Courchamps.

1<sup>er</sup> Lot.  
Une maison, sise au Mihervé, comprenant : une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, hangar, cour, jardin, cave et pressoir, le tout en un tenant, joignant au nord Suard, au levant un chemin, au midi Suard et au couchant Hupont.  
Mise à prix..... 500 fr.

2<sup>e</sup> Lot.  
Sept ares trente centiares de vigne, au Clos-Dumeur, joignant au nord Vincelot, au midi un chemin, au levant Chauvigné et au couchant Esnault.  
Mise à prix..... 400 fr.

#### II. — Commune de Cizay.

3<sup>e</sup> Lot.  
Onze ares de vigne, en Sazay, joignant au levant Charpy, au nord Benoist, au midi Charbonneau et au couchant Herbault et Guyon.  
Mise à prix..... 400 fr.

4<sup>e</sup> Lot.  
Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Beaumont, au couchant Dessard et au midi Cheveau.  
Mise à prix..... 30 fr.

5<sup>e</sup> Lot.  
Seize ares cinquante centiares de vigne, à la Butte-des-Paleines, joignant au nord Chevalier, au midi Guibert, au levant Chauvigné, et au couchant Chauvigné.  
Mise à prix..... 200 fr.

6<sup>e</sup> Lot.  
Seize ares cinquante centiares de vigne, aux Basses-Paleines, joignant au nord Bontemps, au levant Quérat, au midi Dessard et au couchant Dessard.  
Mise à prix..... 150 fr.

7<sup>e</sup> Lot.  
Deux ares vingt-cinq centiares de vigne, à la Bâte, joignant au nord Gendron et autres, au levant Pain, et au couchant Caillerit.  
Mise à prix..... 15 fr.

8<sup>e</sup> Lot.  
Cinq ares cinquante centiares de vigne, à la Bâte, joignant au nord et au midi Langlois, au levant Georget, et au couchant Barin.  
Mise à prix..... 50 fr.

9<sup>e</sup> Lot.  
Deux ares cinquante-cinq centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Cognée, au midi Riveneau et au couchant Georget.  
Mise à prix..... 15 fr.

10<sup>e</sup> Lot.  
Neuf ares vingt-un centiares de vigne, aux Fontenailles, joignant au nord un chemin, au couchant Thoreau, au levant Frémin et au midi M<sup>rs</sup> Delaveau.  
Mise à prix..... 80 fr.

11<sup>e</sup> Lot.  
Huit ares 25 centiares de terre, au Patis, joignant au nord Maslon, au midi Samson, au levant Gagneux et au couchant Vincelot.  
Mise à prix..... 50 fr.

12<sup>e</sup> Lot.  
Neuf ares de terre, aux Dessert, joignant au levant Vincelot et au couchant Cheveau.  
Mise à prix..... 30 fr.

13<sup>e</sup> Lot.  
Quinze ares vingt-cinq centiares de terre en sainfoin, au Bois-Saulnier, joignant au nord M. Guibert, au couchant Vincelot et au nord un chemin.  
Mise à prix..... 100 fr.

14<sup>e</sup> Lot.  
Sept ares soixante-quinze centiares de vigne, aux Boucheronnes, ou le Petit-Bois, joignant au nord un chemin, au levant Guibert, au midi Bontemps et au couchant Guyon.  
Mise à prix..... 30 fr.

15<sup>e</sup> Lot.  
Sept ares soixante quinze centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Guyon, au midi Bontemps et au couchant Ballu.  
Mise à prix..... 20 fr.

Total des mises à prix : 1,470 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>rs</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>rs</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> .. c<sup>o</sup> .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (526) Signé : L. PALUSTRE.

**À CÉDER**  
**Magasin de Chaussures**  
Bonne Clientèle à Façon  
S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

Étude de M<sup>rs</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

APRÈS DÉCÈS

Aux enchères publiques.  
A Munet, commune de Distré, le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à 1 heure précise, par le ministère de M<sup>rs</sup> LELIÈVRE, notaire,

### DE MEUBLES

OBJETS ET EFFETS MOBILIERS  
A usage de maison de maître, de vigneron et de fermier.  
Vente au comptant, plus 10 0/0 pour frais. (524)

Étude de M<sup>rs</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### À AFFERMER

#### La GRANDE PRAIRIE

DE  
**L'ILE PONNEAU**  
Près la gare de Saumur.

S'adresser, avant le 20 juin, au dit M<sup>rs</sup> GAUTIER, notaire. (495)

ÉTUDE D'AVOUE À CÉDER, midi de la France ; jolie résidence ; ligne ferrée : produit, 7,000 fr.

100,000 FR. à placer par hydre-et-Loire, pothèque, en Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, ou départements limitrophes.

S'adresser à M. FLEURIAU, escompteur à Bourgueil (Indre-et-Loire). (527)

### À LOUER DE SUITE

#### MAISON AVEC MAGASIN

À SAUMUR, RUE DU PUISS-NEUF.  
S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE UN BON BILLARD Saint-Hubert.  
S'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Grand-Cercle, Saumur.

### CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>rs</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21. Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

VERITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1883  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signat. du B<sup>rs</sup> J. v. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette.  
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

VIN ROUGE, récolte 88. À VENDRE, 80 f. la pièce.  
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE ayant de très bonnes références, demande une place.  
S'adresser au bureau du journal.

### MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

## M<sup>LES</sup> LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

### PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

## HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES
3 0/0 .....	86 58	1803 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	OBLIGATIONS
3 0/0 amortissable .....	88 70	1355 »	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Compagnie parisienne du Gaz .....
4 1/2 1883 .....	104 65	952 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 .....
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		1325 »	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000 .....
Oblig. 1855-60 3 0/0 .....	533 »	605 »	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série .....
— 1865 4 0/0 .....	534 50	56 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots .....
— 1869 3 0/0 .....	415 »	2368 75		Suez 5 0/0 remboursable à 500 .....
— 1871 3 0/0 .....	407 »	VALEURS ÉTRANGÈRES	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1875 4 0/0 .....	521 50	Autrichien 4 0/0 or .....	Est 3 0/0 anc. r. à 500 .....	Emprunt russe 1862 5 0/0 .....
— 1876 4 0/0 .....	521 »	Dette d'Égypte 6 0/0 .....	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 .....	— 1870 5 0/0 .....
— 1886 3 0/0 .....	398 50	Extérieur 4 0/0 .....	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 .....	— 1884 5 0/0 .....
Dans de liquidation .....	525 »	Hongrie 4 0/0 or .....	Nord 3 0/0 r. à 500 .....	— 1889 4 0/0 .....
		Italie 5 0/0 .....	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 .....	
		Portugal 4 1/2 1888 .....	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 .....	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.